

DECRET N° 79-113 du 18 Mai 1979

portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1979 de la Province et des Districts de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
 - VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
 - VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
 - VU la Loi N° 64-16 du 11 août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
 - VU l'Ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
 - VU l'Ordonnance N° 74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
 - VU l'Ordonnance N° 74-8 du 13 février 1974, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
 - VU l'Ordonnance N° 74-9 du 13 février 1974, portant institution et Organisation de la Commune ;
 - VU le décret N° 74-26 du 13 février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les Services directement placés sous leur autorité ;
 - VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978, portant limites et dénomination des Circonscriptions Administratives ;
 - VU la décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et du Gouvernement Militaire Révolutionnaire au cours de la Réunion conjointe du 30 Mai 1978 ;
 - VU l'Ordonnance N° 79-19 du 20 avril 1979, portant loi des Finances pour la Gestion 1979 ;
- Sur proposition du Ministre des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 mai 1979 ;

- 2 -

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les budgets primitifs exercice 1979 de la Province et des Districts de l'Ouémé, arrêtés conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Mai 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat, chargé de l'intérim,

Barthélémy OHOUENS

Pour le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé de
l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Orientation Nationale absent, le
Ministre de la Fonction Publique et
du Travail chargé de l'intérim,

Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MISON-MF 10 autres
Ministères 13 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Grde
Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 Districts Intéressés 16 x 4 = 64 Province de
l'Ouémé 5 DB-DCF-Solde 6 Trésor-DI 8 DAT 4 DAI 4 BCP 1 JORPB 1.-

PROVINCE DE L'OUEME

Recettes Ordinaires : QUATRE VINGT TROIS MILLIONS
DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE CINQ CENT TRENTE TROIS
FRANCS

83 265 533

Recettes Extraordinaires : DIX HUIT MILLIONS SEPT
CENT TRENTE NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEPT
FRANCS

18 739 467

TOTAL 102 005 000

Dépenses Ordinaires : QUATRE VINGT TROIS MILLIONS
DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE CINQ CENT TRENTE
TROIS FRANCS

83 265 533

Dépenses Extraordinaires : DIX HUIT MILLIONS SEPT
CENT TRENTE NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEPT
FRANCS

18 739 467

TOTAL 102 005 000

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO I

Recettes Ordinaires : CINQUANTE MILLIONS CINQ CENT
TRENTE SIX MILLE SEPT CENT VINGT HUIT FRANCS

50 536 728

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE MILLE SIX CENT TRENTE FRANCS

2 850 630

TOTAL 53 387 358

Dépenses Ordinaires : CINQUANTE MILLIONS CINQ CENT
TRENTE SIX MILLE SEPT CENT VINGT HUIT FRANCS

50 536 728

Dépenses Extraordinaires : DEUX MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE MILLE SIX CENT TRENTE FRANCS

2 850 630

TOTAL 53 387 358

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO II

Recettes Ordinaires : CINQUANTE ET UN MILLIONS
SOIXANTE DEUX MILLE SEPT CENT VINGT HUIT FRANCS

51 062 728

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS CINQ
CENT QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE FRANCS

2 504 960

TOTAL 53 567 688

Dépenses Ordinaires : CINQUANTE ET UN MILLIONS
SOIXANTE DEUX MILLE SEPT CENT VINGT HUIT FRANCS

51 062 728

... \ ...

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO II (Suite)

Dépenses Extraordinaires : DEUX MILLIONS CINQ CENT
QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE FRANCS

2 504 960

TOTAL 53 567 688

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO III

Recettes Ordinaires : CINQUANTE ET UN MILLION HUIT
CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE SEPT CENT VINGT
HUIT FRANCS

51 894 728

Recettes Extraordinaires : TROIS MILLIONS TROIS
CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE TROIS CENT TRENTE
ET UN FRANCS

3 389 331

TOTAL 55 284 059

Dépenses Ordinaires : CINQUANTE ET UN MILLIONS HUIT
CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE SEPT CENT VINGT
HUIT FRANCS

51 894 728

Dépenses Extraordinaires : TROIS MILLIONS TROIS
CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE TROIS CENT TRENTE
ET UN FRANCS

3 389 331

TOTAL 55 284 059

DISTRICT RURAL D'ADJOHOUN

Recettes Ordinaires : VINGT CINQ MILLIONS CENT
QUATRE VINGT DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE
VINGT ONZE FRANCS

25 192 491

Recettes Extraordinaires : UN MILLION CENT
QUARANTE DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE SEPT FRANCS

1 142 847

TOTAL 26 335 338

Dépenses Ordinaires : VINGT CINQ MILLIONS CENT
QUATRE VINGT DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE
VINGT ONZE FRANCS

25 192 491

Dépenses Extraordinaires : UN MILLION CENT
QUARANTE DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE SEPT FRANCS

1 142 847

TOTAL 26 335 338

DISTRICT RURAL D'AKPRO-MISSERETE

Recettes Ordinaires : VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT
QUARANTE QUATRE MILLE CENT SOIXANTE FRANCS

21 644 160

Recettes Extraordinaires : TROIS MILLIONS DEUX CENT
CINQUANTE MILLE QUATRE CENT VINGT SEPT FRANCS

3 250 427

TOTAL 24 894 587

DISTRICT RURAL D'APRO-MISSERETE (Suite)

<u>Dépenses Ordinaires</u> : VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT QUARANTE QUATRE MILLE CENT SOIXANTE FRANCS	21 644 160
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT VINGT SEPT FRANCS	<u>3 250 427</u>
TOTAL	24 894 587

DISTRICT RURAL D'AVRANKOU

<u>Recettes Ordinaires</u> : VINGT NEUF MILLIONS QUATRE CENT TRENTE SIX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS	29 436 390
<u>Recettes Extraordinaires</u> : ONZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS	<u>11 270 192</u>
TOTAL	40 706 582

<u>Dépenses Ordinaires</u> : VINGT NEUF MILLIONS QUATRE CENT TRENTE SIX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS	29 436 390
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : ONZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS	<u>11 270 192</u>
TOTAL	40 706 582

DISTRICT RURAL DE SEME-PODJI

<u>Recettes Ordinaires</u> : VINGT TROIS MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE CENT SOIXANTE DIX FRANCS	23 913 170
---	------------

<u>Recettes Extraordinaires</u> : DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE HUIT CENT CINQ FRANCS	<u>2 480 805</u>
--	------------------

TOTAL	26 393 975
-----------------	------------

<u>Dépenses Ordinaires</u> : VINGT TROIS MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE CENT SOIXANTE DIX FRANCS	23 913 170
---	------------

<u>Dépenses Extraordinaires</u> : DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE HUIT CENT CINQ FRANCS	<u>2 480 805</u>
--	------------------

TOTAL	26 393 975
-----------------	------------

DISTRICT RURAL D'IKPINLE

Recettes Ordinaires : QUINZE MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT TREIZE MILLE CINQUANTE TROIS FRANCS 15 793 053

Recettes Extraordinaires : TROIS MILLIONS TROIS
CENT CINQUANTE SIX MILLE VINGT ET UN FRANCS 3 356 021

TOTAL 19 149 074

Dépenses Ordinaires : QUINZE MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT TREIZE MILLE CINQUANTE TROIS FRANCS 15 793 053

Dépenses Extraordinaires : TROIS MILLIONS TROIS
CENT CINQUANTE SIX MILLE VINGT ET UN FRANCS 3 356 021

TOTAL 19 149 074

DISTRICT RURAL DE POBE

Recettes Ordinaires : VINGT SEPT MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT NEUF MILLE CINQ CENT VINGT DEUX FRANCS 27 989 522

Recettes Extraordinaires : QUATRE MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS 4 840 885

TOTAL 32 830 407

Dépenses Ordinaires : VINGT SEPT MILLIONS NEUF
CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE CINQ CENT VINGT
DEUX FRANCS 27 989 522

Dépenses Extraordinaires : QUATRE MILLIONS HUIT
CENT QUARANTE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT
CINQ FRANCS 4 840 885

TOTAL 32 830 407

DISTRICT RURAL DE SAKETE

Recettes Ordinaires : DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT
VINGT CINQ MILLE HUIT CENT QUINZE FRANCS 19 825 815

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS CENT
SOIXANTE QUINZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX
NEUF FRANCS 2 175 279

TOTAL 22 001 094

Dépenses Ordinaires : DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT
VINGT CINQ MILLE HUIT CENT QUINZE FRANCS 19 825 815

Dépenses Extraordinaires : DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE
QUINZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF FRANCS 2 175 279

TOTAL 22 001 094

DISTRICT RURAL DE DANGBO

Recettes Ordinaires : VINGT MILLIONS SEIZE MILLE
CENT TRENTE DEUX FRANCS

20 016 132

Recettes Extraordinaires : UN MILLION NEUF CENT
DIX HUIT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS

1 918 687

TOTAL

21 934 819

Dépenses Ordinaires : VINGT MILLIONS SEIZE MILLE
CENT TRENTE DEUX FRANCS

20 016 132

Dépenses Extraordinaires : UN MILLION NEUF CENT DIX
HUIT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS

1 918 687

TOTAL

21 934 819

DISTRICT RURAL D'IFANGNI

Recettes Ordinaires : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT
QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE FRANCS

19 504 630

Recettes Extrordinaires : UN MILLION CINQ CENT
QUATRE VINGT QUATORZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE
SIX FRANCS

1 594 866

TOTAL

21 099 496

Dépenses Ordinaires : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT
QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE FRANCS

19 504 630

Dépenses Extraordinaires : UN MILLION CINQ CENT
QUATRE VINGT QUATORZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE
SIX FRANCS

1 594 866

TOTAL

21 099 496

DISTRICT RURAL D'ADJARRA

Recettes Ordinaires : VINGT ET UN MILLIONS SOIXANTE
MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS

21 060 240

Recettes Extraordinaires : QUATRE MILLIONS TROIS CENT
VINGT SEPT MILLE QUATRE CENTS FRANCS

4 327 400

TOTAL

25 387 640

DISTRICT RURAL D'ADJARRA (Suite)

<u>Dépenses Ordinaires</u> : VINGT ET UN MILLIONS SOIXANTE MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS	21 060 240
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : QUATRE MILLIONS TROIS CENT VINGT SEPT MILLE QUATRE CENTS FRANCS	<u>4 327 400</u>
TOTAL	25 387 640

DISTRICT RURAL DE BONOU

<u>Recettes Ordinaires</u> : TREIZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENT SIX FRANCS	13 277 506
<u>Recettes Extraordinaires</u> : TRENTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS	<u>31 400 000</u>
TOTAL	44 677 506

<u>Dépenses Ordinaires</u> : TREIZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENT SIX FRANCS	13 277 506
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : TRENTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS	<u>31 400 000</u>
TOTAL	44 677 506

DISTRICT RURAL DE KETOU

<u>Recettes Ordinaires</u> : VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SIX MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS	21 866 720
<u>Recettes Extraordinaires</u> : SIX CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS	<u>683 893</u>
TOTAL	22 550 613

<u>Dépenses Ordinaires</u> : VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SIX MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS	21 866 720
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : SIX CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS	<u>683 893</u>
TOTAL	22 550 613

DISTRICT LACUSTRE DES AGUEGUES

Recettes Ordinaires : QUINZE MILLIONS VINGT HUIT
MILLE SIX CENT DIX FRANCS 15 028 610

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS QUATRE VINGT
SIX MILLE CENT FRANCS 2 086 100

TOTAL 17 114 710

Dépenses Ordinaires : QUINZE MILLIONS VINGT HUIT
MILLE SIX CENT DIX FRANCS 15 028 610

Dépenses Extraordinaires : DEUX MILLIONS QUATRE VINGT
SIX MILLE CENT FRANCS 2 086 100

TOTAL 17 114 710